

**Convention de partenariat
entre le Département de Seine-et-Marne et les organisations professionnelles**

**Proposition de mobilisation et d'organisation pour le recrutement de BRSA
service**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210528-lmc100000022061-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021
Réception Préfet : 02/06/2021
Publication RAAD : 02/06/2021

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental autorisé par délibération du Conseil départemental n° 4/20 en date du 28 mai 2021 ci-après dénommé "le Département"

D'UNE PART

ET *[Nom de l'organisation professionnelle]*
"[Forme juridique]" inscrite sous le siret n° [Numéro]
et ayant son siège social au
représentée par
ci-après dénommées "les organismes"

Initiatives 77, dont le siège social est situé : 49-51 avenue Thiers 77000 MELUN
représentée par : Madame Anne-Laure FONTBONNE en sa qualité de Présidente
nature juridique : association - n° SIRET : 383 213 287 000 14

Pro Emploi dont le siège social est situé : 56 rue Eugène Delaroue 77190 DAMMARIE LES LYS
représentée par : Monsieur Thierry FROMENTIN en sa qualité de Président
nature juridique : société par actions simplifiée - n° SIRET : 490 711629 00074

ci-après dénommés « les opérateurs associés »

D'AUTRE PART

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en place des politiques d'insertion pour les personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A), conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion.

Depuis 2015, le Département a totalement refondé le dispositif d'insertion des bénéficiaires du RSA afin de les accompagner vers un retour à l'emploi pérenne, gage d'insertion sociale et citoyenne. A ce titre, il s'est doté en fin d'année 2018 de la plateforme JOB77 permettant le recueil des demandes d'emploi/cv des bénéficiaires et des propositions d'emploi des entreprises ainsi que la mise en relation entre ces demandes et ces offres.

Afin d'optimiser l'utilisation de JOB77, 3 organisations professionnelles seine-et-marnaises souhaitent assurer la promotion et l'animation de la plateforme auprès des entreprises et des publics.

Les signataires du partenariat sont :

- Le Département ;
- Pour les organisations professionnelles :
 - o BTP 77 ;
 - o la CSTP 77 ;
 - o le MEDEF Seine-et-Marne.
- En qualité d'opérateurs associés :
 - o Pro Emploi en tant que délégataire des organisations professionnelles pour la mission Mises en relation
 - o Initiatives 77 sur la mission « préparation des candidats » et coordination du réseau départemental des AAVE en ce qui concerne Job 77

Pro Emploi, créée et basée en Seine-et-Marne, est la tête de réseau d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) actives dans 4 départements. Cet organisme associe déjà les organisations professionnelles partenaires, bénéficie d'un ancrage territorial et d'une légitimité auprès des entreprises. Il accompagne les publics éloignés de l'emploi, notamment BRSA, dans des parcours vers

l'intégration professionnelle durable et dispose de ce fait d'une structuration efficiente permettant une mise en service rapide et pertinente d'un nouveau service mutualisé.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les engagements du Département et des organisations professionnelles dans le cadre de la promotion et l'animation de la plateforme JOB77

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

Le Département et Initiatives77 auront pour mission :

- La préparation des candidats
 - o Par le biais de préparation sociale et professionnelle, en lien notamment avec les AAVE, les MDS et Pôle Emploi afin de pouvoir mobiliser toute l'offre d'insertion et de formation disponible pour préparer au mieux les candidats et lever les freins ;
 - o la mise à jour des CV sur Job77 et des candidatures
 - o Permettre le rapprochement offre/demande
- Le suivi individuel des BRSA avec :
 - o La mise à jour du fichier pour connaître les candidats en recherche active (coordonnées, mise à jour de leur CV etc.)
 - o L'accompagnement des BRSA recrutés à 1,3 et 6 mois

Le MEDEF 77, le BTP 77 et la CSTP 77 avec l'appui de Pro emploi

- Informent les conseillers d'Initiatives77 régulièrement, sur des temps dédiés, sur les métiers et emplois transmis par les entreprises correspondant aux profils des BRSA inscrits sur job 77 ;
- Communiquent activement auprès de toutes les entreprises des différents réseaux sur l'existence de la plateforme Job 77 et sur les avantages à intégrer ~~ces~~ leurs offres d'emploi sur celle-ci. Cette communication sur l'outil Job 77 sera régulièrement mise en œuvre sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisations professionnelles. Pro Emploi assurera également l'animation de la communication digitale du service « Mises en relation » avec une page Facebook et une page LinkedIn.
- Recueillent les offres d'emploi et procèdent à leur saisie sur Job 77
- Participent à des réunions d'information collective régulières avec Initiatives77 pour informer les bénéficiaires du RSA suivis par les MDS, les AAVE ou Pôle emploi, sur les métiers et emplois proposés sur la plateforme Job 77
- Participent activement au sourcing des bénéficiaires du RSA pour un positionnement sur des offres d'emploi pour des opérations de recrutement-formation collectives (Préparation opérationnelle à l'emploi collective "POEC", plateforme emploi pérenne,...)
- Organisent des entretiens de recrutement en individuel ou en collectif pour des entreprises ayant déposé des offres sur job 77 (ex : job dating)
- En lien avec Initiatives77, assurent le suivi post recrutement des bénéficiaires afin de disposer d'éléments quantitatifs sur la pérennité du retour à l'emploi et les critères de retour à l'emploi en réalisant un suivi individuel des candidats recrutés via Job 77 à 1 mois, 3 mois et 6 mois pour s'assurer du bon déroulement de la prise de poste.
- Identifient les améliorations et optimisations possibles à l'usage de la plateforme pour les recruteurs ;

Si le contexte sanitaire ne le permet pas, ou limite les temps de rencontres (job dating etc.) et les actions de communication, Pro Emploi fera son possible pour organiser des événements en visio-conférence et/ou sous forme de webinaires.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à soutenir les activités des organisations professionnelles dans la réalisation des missions précisées à l'article 2 de la présente convention. A cet effet, le Département verse une subvention d'un montant total de **54 340 €** à l'organisme désigné par les organisations professionnelles signataires et chargé de son affectation : « le connecteur économique de Seine-et-Marne », filiale du MEDEF 77.

Le mandatement de cette subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- 70% d'avances soit **38 038 €**.
- Le solde à l'issue du dépôt du bilan du dispositif reprenant les indicateurs qui auront été définis par l'ensemble des parties prenantes. Le solde pouvant être proratisé si les objectifs fixés lors dudit comité technique ne sont pas atteints.

ARTICLE 4 - SUIVI ET ÉVALUATION DU DISPOSITIF

La réalisation des missions de promotion et d'animation fera l'objet d'un suivi piloté par la Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale (D.I.H.C.S.) du Département. Au moins un référent de chaque partenaire devra être représenté au sein du comité de suivi constitué à cet effet.

La D.I.H.C.S. organise l'évaluation continue du dispositif sur la base de modèle de tableaux de bords et d'indicateurs définis lors de l'installation du comité de suivi (notamment sur le nombre de mises en relation effectives, de remise à l'emploi, des sorties vers des emplois durables). Par ailleurs, un comité de pilotage pourra être organisé par la D.I.H.C.S. en milieu ou en fin d'action aux fins d'évaluer le dispositif et de réajuster l'action le cas échéant.

ARTICLE 5 – RÉSILIATION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de Pro Emploi. La présente convention peut être résiliée pour tout autre raison par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec avis de réception.

Pro Emploi est tenu d'exécuter les actions en cours jusqu'à la date effective de résiliation et de les rendre conformes aux modalités définies dans l'appel à projet. En tout état de cause, seules les actions réalisées, prévues à la présente convention seront prises en compte lors du règlement.

ARTICLE 6 - RESTITUTION DES VERSEMENTS

En cas de résiliation, le Département pourra demander à l'organisme de restituer tout ou partie des versements effectués.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée effective d'un an. Tenant compte des préparatifs nécessaires de mission, Le comité de suivi définira de manière consensuelle la date de démarrage effectif de la mission, point de départ de la période d'un an. La convention ne pourra être reconduite que par renouvellement exprès.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties.

ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 4 exemplaires originaux, à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne

Pour le MEDEF 77

(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Pour le BTP 77

(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Pour la CSTP 77

(Nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)